

31/1/69



Hédomadaire No 14 - 30 - 1-69
 Directeur Gérant B. FRIOT
 A.G.E.N. 1, rue Gustave Simon

POURQUOI ET COMMENT VOTER

1/ VOTER

Voter est autre chose que déposer un bulletin dans une urne. C'est un geste révélateur de toute une attitude. Voter implique un intérêt pour les affaires collectives, une volonté de changement des réalités sociales, un effort de réflexion et d'action.

Voter c'est mandater quelqu'un sur quelque chose de précis, l'aider à accomplir son mandat, lui demander d'en rendre compte.

Abstention = démission

Quel que soit le prétexte dont on la couvre, une abstention est le plus souvent une démission (à moins qu'elle ne soit explicitement une forme provisoire d'action, à objectifs précis.) S'abstenir, c'est laisser gérer ses affaires : c'est laisser le gouvernement appliquer une politique universitaire aveugle sur les désirs et les intérêts réels des étudiants.

"La cogestion : on sait ce que c'est"

Un certain nombre d'étudiants, ayant participé aux structures provisoires de cogestion mises en place en mai-juin, se dit très pessimiste, une fois l'expérience faite.

Cette attitude est très révélatrice non pas de l'impossibilité de toute participation des étudiants à la gestion de l'Université, mais de L'IMPORTANCE DES CONDITIONS DANS LESQUELLES S'EXERCE LA COGESTION.

Les mêmes étudiants qui sont très pessimistes en la cogestion, reconnaissent que les points importants qui ont été acquis dans ces structures, l'ont été au terme d'une action de masse.

Ceci nous amène à envisager le rôle du syndicat dans la cogestion.

Pourquoi notre mot d'ordre : "Cogestion sans syndicat = intégration"

S'il travaille seul, un délégué ou un groupe de délégués, même élu dans les conditions souhaitables, se trouve rapidement confronté à des difficultés insolubles. Dans l'affirmation de ses positions, il est gêné par sa relative incompetence : il ne peut saisir directement l'ampleur des problèmes envisagés, leurs implications politiques ou autres ; dès lors très

rapidement les questions de fond sont retirées de l'ordre du jour d'une assemblée paritaire au bénéfice d'une autorité ministérielle. Dans les méthodes d'action sur la conduite à tenir, un délégué sur un groupe de délégués isolés va se trouver gêné aussi par les rapports hiérarchiques persistant encore, il va se trouver victime des rapports de force implicites : aucune action de masse ne le soutiendra dans l'exercice de son mandat.

a) LE SYNDICAT EST UN LIEU DE "RESOURCEMENT" IRREMPLACABLE.

En matière de problèmes collectifs et de conduite de l'action collective, seule l'expérience paie. Et le syndicat accumule tout un passé de réflexions et de luttes qui constitue une richesse considérable.

On n'invente pas comme ça un beau jour une ligne de conduite, un programme de cogestion.

Toute attitude qui ne tient pas compte d'un passé se révèle à l'expérience naïve et opportuniste. Naïve parce qu'elle saisit seulement quelques problèmes superficiels sur lesquels elle fait une propagande démagogique mais qu'elle est incapable de résoudre à la racine. Opportuniste, parce que le rapport de forces qui lui est imposé l'amène à céder non pas seulement sur telle ou telle revendication mais sur un problème de fond.

Le syndicat est et doit être un creuset de réflexion et d'expérience indépendante, en liaison organique avec le milieu qu'il représente.

b) Du point de vue de l'action, LE SYNDICAT ETABLIT UN RAPPORT DE FORCES, dont le délégué est l'expression. Il n'est pas question de toujours agir en fonction de ce rapport : en particulier nombre de problèmes pédagogiques doivent pouvoir se régler par des contacts humains.

Cependant, il ne faut pas être naïf, il y aura un certain nombre de questions où les positions seront dures et tranchées. Pour ces questions, il faudra savoir développer à côté de la cogestion des actions de masse. Si, à l'intérieur de la cogestion, on fera des compro-

mis en fonction du rapport de forces et des impératifs de l'heure, on ne fera jamais de compromis avec les principes.

Une liaison organique est nécessaire, là encore entre le délégué, ses mandats et le syndicat. Sinon l'expérience de cogestion ne vaut pas la peine d'être amorcée effectivement.

ACTUELLEMENT IL EST INDISPENSABLE QUE DANS LES CELLULES DE BASE DE LA VIE ETUDIANTE, LES CANDIDATS PRESENTENT ET EXPLIQUENT LE PROGRAMME QU'ILS PROPOSENT. Cette action dans les amphis est indispensable, de même que son complément, l'action de l'A.G. pour unifier les programmes et guider les luttes.

2/ SAVOIR VOTER

La nature du milieu étudiant et l'origine sociale de bon nombre de ses membres font que régulièrement renaissent les unes sur les cendres des autres des organisations qui se présentent comme modérées, libérables, apolitiques.

L'expérience apprend que la vitalité de ces organisations se manifeste essentiellement en période électorale, lorsqu'il y a des sièges à pourvoir...

Un certain nombre d'étudiants reste cependant tenté par ce type d'organisation, qui leur semble plus efficace et plus unifiante pour qui ne faisant pas extérieurement de politique.

Ces étudiants doivent se réentendre dire un raisonnement très simple : ne pas vouloir faire de "politique", c'est en fait accepter implicitement les fondements de notre société actuelle ; ne pas faire de politique, c'est être pour l'ordre établi, c'est conserver l'essentiel des privilèges acquis pour se battre simplement sur des questions d'intérêt mineur, sur des contradictions secondaires, qui a intérêt à un syndicalisme apolitique ? : ceux qui par une origine sociale ou par leur profession bénéficient à un titre ou à un autre de l'ordre établi. Pour s'en convaincre, il suffit de faire un minimum de réflexion sur les formes de syndicalisme par genre de professions.

De plus les étudiants doivent savoir que si les membres de telles organisations sont de bonne volonté, la plupart de leurs dirigeants sont liés avec le régime établi (C.E.F.-M.U.R. F.N.E.F. etc.) qui a intérêt à distribuer quelques miettes pour conserver l'essentiel.

Dans toute conjoncture qui réclame un choix politique, de telles organisations se

UNE VICTOIRE SYNDICALE : LE NOUVEAU REGLEMENT DU CONTROLE DES APTITUDES EN DROIT

Comme dans les autres facs., le "contrôle permanent des connaissances" risquait de se transformer, en droit, en une multiplication du bachotage et une secondarisation des méthodes d'enseignement supérieur.

A l'Assemblée de fac. du 12 Décembre, l'Amicale s'était élevée :

- contre une "note de participation" (1/3 de la note finale) qui aboutissait à des interrogations systématiques ou à une appréciation subjective de l'assistant.

- contre la réduction du contrôle permanent à 3 colles dans l'année (2/3 de la note finale).

L'Assemblée avait alors désigné une commission chargée d'élaborer un texte ; commission que l'on s'empresse d'oublier.

Mais à l'approche d'une "colle" en 1ère année, l'Amicale porta le débat dans les amphithéâtres ; cette initiative anima miraculeusement la commission, qui élaborait et fit voter d'une courte majorité le texte qu'on lira ci-dessous.

Il ne peut bien sûr s'apprécier pleinement qu'en fonction de la situation antérieure, mais trois remarques importantes s'imposent :

1/ LE SYSTEME DES "EXAMENS PARTIELS" EST SUPPRIME : certes, en raison de l'insuffisance de l'encadrement, des épreuves collectives pourront être organisées ; mais le contrôle des aptitudes (qui compte plus ou moins 3/4 de la note finale) est fondé aussi sur des travaux de groupe, des mémoires, des dossiers, des exposés, etc... De plus, les épreuves collectives peuvent se faire avec documents et même chez soi, ce qui devrait faire disparaître cette psychose qui vide les amphithéâtres plusieurs jours avant les "colles partielles".

2/ Il faut dire qu'en Droit, jusqu'ici, les examens étaient essentiellement un rabachage du cours, (et cela avec, souvent, la "complicité" des étudiants qui, à défaut d'un encadrement suffisant, trouvent dans ce système-perroquet une certaine sécurité). Le nouveau texte précise que LES EPREUVES COLLECTIVES, SERONT DES EPREUVES D'APTITUDE, les interrogations écrites ou orales sur les cours (qualifiées ici "de tests de connaissance") se faisant dans les T.P.

3/ Enfin, les tests de connaissance comptent pour 1/4 de la note finale en 1ère année, mais peuvent ne plus compter du tout dans les suivantes, CE QUI REPLACE LE CONTROLE DES CONNAISSANCES EN COURS A SA PLACE DE SOUTIEN ET NON DE JUGE DE l'étudiant.

Il nous faut maintenant nous battre - pour augmenter la qualité de notre encadrement,

- pour utiliser toutes les possibilités qu'offre ce texte

DECISION DE L'ASSEMBLEE DE FACULTE DU 15.1.69.

CONCERNANT LE CONTROLE PERMANENT DES CONNAISSANCES ET DES APTITUDES.

Le contrôle permanent des connaissances et des aptitudes porte sur les enseignements faisant l'objet de travaux dirigés. Chaque étudiant doit participer activement à une série de travaux dirigés correspondant à quatre semestres d'enseignement.

Le contrôle permanent des connaissances et des aptitudes est effectué au moyen de :

1/ **Tests de connaissances :** interrogations orales et interrogations écrites, destinées essentiellement à soutenir l'étudiant dans l'acquisition continue des connaissances.

2/ **Epreuves d'aptitude :** dissertations écrites obligatoires proposant aux étudiants un thème de réflexion ou l'analyse d'un document de façon à permettre d'apprécier la capacité de l'étudiant à utiliser ses connaissances, à organiser sa pensée et à manifester utilement son sens critique, établissement de fiches bibliographiques, constitution de dossiers, études de jurisprudence, études de cas, mémoires et rapports individuels ou collectifs d'enquêtes et de recherches, compte-rendu critique d'articles ou d'ouvrages, commentaires et résumés de textes, exposés contradictoires, etc.

Les tests de connaissances et les épreuves d'aptitude se déroulent au sein des groupes de travaux dirigés.

Cependant, en raison du nombre des étudiants, des dissertations pourront faire l'objet d'épreuves écrites réunissant l'ensemble des étudiants inscrits aux travaux dirigés d'une matière. Ces dissertations ont la nature d'épreuves d'aptitude selon les critères définis précédemment. Elles se déroulent en un temps limité d'une heure à trois heures, à la Faculté avec le cas échéant la libre disposition des documents autorisés, ou à domicile avec un délai de préparation minimum de quinze jours.

Chaque professeur assure la coordination des travaux dirigés dépendant de son enseignement, il visite périodiquement ses groupes de travaux dirigés et veille, en effectuant des sondages, à assurer une égalité dans la notation pratiquée pas les assistants.

MODE DE NOTATION

Les notes obtenues à la suite des tests de connaissances et des épreuves d'aptitude sont communiquées aux étudiants avec les corri-

ges-types. Le dossier de chaque étudiant comporte également une appréciation écrite donnée par le responsable du groupe de travaux dirigés.

La moyenne des notes obtenues à la suite d'épreuves d'aptitude effectuées collectivement ou au sein d'un groupe, compte pour 3/4 dans la notation finale de contrôle des connaissances. Chaque étudiant doit avoir subi dans le courant de l'année trois épreuves d'aptitude. Cette règle peut être écartée par la commission d'année si des travaux importants individuels ou collectifs sont entrepris.

Le dernier quart de la note finale de contrôle des connaissances est constitué par la moyenne des notes obtenues à la suite de tests de connaissances (interrogations écrites ou orales).

Cette répartition de la note finale est obligatoire en 1ère année. Dans les autres années, elle peut être supprimée par les commissions d'années sous contrôle du département intéressé.

Dans chaque matière la note finale de contrôle permanent des connaissances permet au jury, soit de prononcer l'admissibilité des étudiants aux épreuves d'admission, soit de les soumettre à des épreuves de repêchage, soit de provoquer leur ajournement dans des conditions déterminées par les règlements d'examen établis par les commissions d'années, sous contrôle du département intéressé, et mis en application par le doyen.

Les modalités du contrôle permanent des connaissances et des aptitudes peuvent être aménagées au bénéfice des étudiants salariés, sans que cela puisse entraîner des modifications fondamentales du système.

pendant qu'on cultive des médailles: LES ETUDIANTS EN EDUCATION PHYSIQUE ATTENDENT TOUJOURS A LA PORTE DE L'UNIVERSITE

Alors que dans les universités et les établissements scolaires, des réformes pédagogiques sont en cours, le Secrétariat de la Jeunesse et aux Sports retourne au passé : pas de politique de la jeunesse, atteinte à la profession d'enseignants en Education Physique. C'est pourquoi les étudiants en éducation physique et sportive de Nancy dénoncent la politique actuelle qui se traduit par :

1/ LE BUDGET

- Il augmente de 8,3% par rapport à 1968. Cette augmentation répond à l'augmentation des traitements qui fait suite aux accords de Mai-Juin.

- Les investissements ne progressent pas : 426,7 millions au lieu de 427 en 1968.

- La priorité est accordée aux investissements d'Etat (+ 9,5%) alors que les subventions aux

collectivités locales diminuent de 3,2% ce qui aggrave encore la situation des municipalités qui étaient déjà tenues de payer plus de 80% du montant des constructions d'équipements sportifs

- 90 postes pour 1800 candidats :

- la création des postes d'enseignants.

Au total : 190 postes d'enseignants dont :

. 90 postes de professeurs pour 1800 candidats qui préparent cette année le CAPEPS.

. 75 postes de maîtres pour 500 candidats.

. 25 postes de professeurs adjoints.

En 1968 : 1380 postes avaient été créés et le V^o plan prévoyait 2300 postes pour 1969. Donc 1/10^e des postes prévus au V^o Plan sont créés cette année. Le retrad pris depuis quelques années par rapport au V^o Plan est de 4200 postes en 1969.

Or il y a actuellement 16000 enseignants d'éducation physique et sportive pour 12 millions d'élèves et d'étudiants. Il faudrait 40000 enseignants d'éducation physique et sportive pour que les 5 heures hebdomadaire d'éducation physique soient assurées dans le secondaire comme le prévoient les instructions officielles. Ne parlons pas du primaire et du supérieur où l'éducation physique est presque totalement absente.

- du sport par correspondance :

- 8200 bacheliers se sont inscrits cette année pour préparer la 1ère partie du professorat. On n'a pu leur offrir que 2300 postes dans les classes préparatoires. De ce fait, environ 5000 d'entre eux préparent leur examen à l'aide de cours par correspondance (SUDEL ou NADAUD qui demandent jusqu'à 1200 F par trimestre)

Dans ces conditions la lutte pour obtenir des créations de postes et la bataille pour le respect des accords signés en Juin par le ministre de la Jeunesse et des Sports sont aujourd'hui au 1er plan des préoccupations des étudiants en Education Physique et Sportive.

2/ FORMATION DES ENSEIGNANTS :

Il faut maintenant, si l'on rejette la vieille idée de la prédominance de l'esprit sur le corps, admettre que les activités physiques sont une composante de l'éducation.

Or le gouvernement n'attribue aux activités physiques qu'un rôle de complément qui pourrait être dispensé en dehors de l'école. Cette thèse va à l'encontre de tous les fondements psychologiques et pédagogiques de l'éducation, à l'encontre de tout ce qui se fait aujourd'hui dans les pays avancés.

- deux revendications fondamentales :

C'est pourquoi les étudiants en Education Physique et Sportive soutiennent deux revendications fondamentales :

- l'intégration à l'université de tous les étudiants en E.P.S. et pour cela ils demandent la création effective d'U.E.R. d'éducation physique et sportive avec plusieurs missions.

. former tous les enseignants d'E.P.S., avec préparation au professorat supérieur et au doctorat d'université.

. donner l'enseignement en E.P.S. aux étudiants de toutes les disciplines.

. donner un complément d'information

en E.P.S. aux instituteurs.

. assurer la couverture des besoins d'autres secteurs (Plein-air - Jeunesse ouvrière - Maison des Jeunes et de la Culture).

- le rattachement du Secrétariat à la Jeunesse et aux Sports (actuellement rattaché au 1er Ministre) au ministère de l'Education Nationale.

- Examens : retour en arrière :

D'autre part Mr. Comiti (chirurgien) Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports a refusé la procédure de discussion afin de mettre en œuvre une véritable réforme des programmes et des examens du professorat d'Education Physique et Sportive, ce qui fait que cette année nous allons passer avec les mêmes programmes les examens que nous avons refusés l'année passée en Juin et qui avaient alors été aménagés. Non seulement nous n'avons pas mais au contraire nous revenons en arrière.

- Tout pour le QUEBEC :

Force est de constater que la pratique de masse dans les divers secteurs ; l'Education physique et sportive à l'école et à l'université marque un grand retard, et qu'on ne trouve des crédits que lorsqu'il s'agit de préparer une course aux médailles olympiques. Peut-être dans le but de pouvoir comparer comme l'a fait Pompidou pour Grenoble et la bonne forme des athlètes à celle de la nation.

En effet, durant les trois dernières années 40% du budget de la Jeunesse et des Sports ont été attribués aux constructions de Grenoble et de Font-Romeu. Cette année deux idées nouvelles vont permettre au Gouvernement d'amputer un budget déjà catastrophique.

- 600 millions (d'anciens francs) pour la création du centre "information-dialogue". Ce chiffre est important et l'on peut se demander de quel style sera ce centre d'information.

- 340 millions au titre de la création de l'office franco-québécois.

Ce qui fait au total 940 millions qui pourraient être utilisés pour créer environ 800 postes d'enseignants.

- Nécessité d'un syndicat :

L'analyse de la situation montre que les étudiants en Education Physique et Sportive ont besoin d'un mouvement syndical de masse qui reprenne leurs revendications et pour cela ils ont besoin que l'UNEF soit une grande organisation syndicale ouverte à tous et capable d'animer des luttes de masse. C'est pourquoi nous souhaitons que l'AGEN maintienne son orientation syndicale et intègre dans sa plate forme d'action nos revendications fondamentales. C'est pour cette raison que nous avons lancé depuis Nancy un appel à tous les étudiants en Education Physique et Sportive afin qu'ils soutiennent les 8 A.G. qui veulent le renouveau de l'UNEF sur une base syndicale.

Cet article a été réalisé par les étudiants en E.P.S. de Nancy : de l'Institut Régional d'Education Physique et Sportive de la classe préparatoire de Beauregard (I.R.E.P.S.) du Centre Régional d'Education Physique et Sportive (CREPS).

montrent extrêmement conservatrices des privilèges. On en a d'excellents exemples avec les professions dites libérales et le statut de l'ingénieur. Ce n'est pas a priori que nous dénonçons les carences gouvernementales : c'est l'expérience qui nous révèle que le pouvoir politique actuel est incapable de servir les véritables intérêts étudiants. Ce pragmatisme est un point essentiel de la démarche syndicale. Nous faisons de la politique "au terme de".

L'intervention syndicale doit déborder de toutes parts la cogestion.

Tout ce qui concerne les conditions de vie et d'études des étudiants intéresse le syndicat, qui prend en charge la défense des intérêts.

Dans cette perspective, le syndicat a des secteurs d'intervention et des formes d'action multiples. La cogestion n'est qu'une de ces formes d'action, elle peut permettre d'harmoniser les conditions de vie étudiantes là où la politique du gouvernement n'a pas d'intérêt précis et laisse faire l'administration : elle peut permettre d'imposer au gouvernement un rapport de forces là où sa politique est la plus anti-démocratique (parce qu'elle ne peut concilier les intérêts qu'elle défend avec les apparences de la démocratie). Les luttes revendicatives de masse restent l'objectif n°1 du syndicat. Loin de constituer un danger d'intégration la participation de syndiqués à la cogestion peut représenter un levier important dans l'organisation et le développement de ces luttes.

Conflit

L'éventualité d'un conflit, une fois les structures de cogestion mises en place, doit être envisagée de manière lucide. L'expérience que nous avons déjà doit nous rendre prudents et forts. DES LA PREPARATION DES ELECTIONS, NOUS DEVONS NOUS TENIR PRETS A PRESENTER UN FRONT ETUDIANT UNIQUE ET EFFICACE.

FRAPPE DE THESES ou DE COURS

Madame AUBERT

Ecole Nationale des Eaux et Forêts

18, rue Girardet

54 - NANCY

impregraph s. a. - recherche étudiants pour démarcher publicité : Nancy-Etudiant

commission : 15%

se présenter : 70 rue des Fabriques Nancy



Clevo

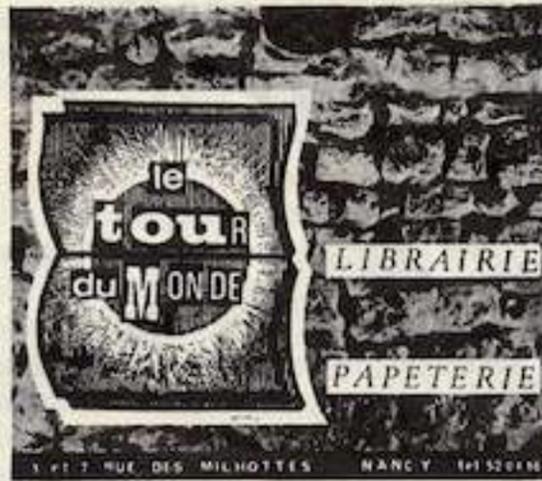
CHAUSSURES

SACS

**PRET A PORTER
COUTURE**

**PRET A PORTER
UNIVERSITÉ**

**7. RUE S^t DIZIER
54 - NANCY**



1 RUE DES MICHOTTES

- NANCY - Tél. 52. 04. 16.

LES GRANDES COLLECTIONS UNIVERSITAIRES
LETTRES - DROIT - SCIENCES HUMAINES -
SCIENCES ECONOMIQUES - ETC.

ARTS - LITTERATURE - ACTUALITE

des nouveautés aux titres de fond,
des ouvrages de luxe aux livres de poche

A 30 mètres, au N° 7 : Manuels du secondaire
Stylos - Papeterie - Fournitures diverses

L'ESPRIT se MONNAIE CHEZ

BOB

**14, RUE DE LA FAIENCERIE
NANCY**

Vous connaissez tous la célèbre
émission de PARIS INTER animée
par Lucien Jeunesse "le jeu des
mille francs",

un jeu qui en est directement ins-
piré existe en permanence chez
"BOB" le magasin de nouveautés
14 rue de la Faiencerie NANCY

En répondant seul ou avec l'aide de
vos camarades à une question (his-
toire, géographie, divers etc.) pas
(trop) difficile, vous obtiendrez une
remise allant de 10 à 40% sur vos
achats quel qu'en soit le montant

BOB.

PIANOS - INSTRUMENTS - DISQUES

MARTIN - MUSIQUE

44, Rue des Carmes - NANCY

Radio-Magnétophones - Electrophones

TÉLÉVISION

Accord - Location - Transport

Ateliers spéciaux